

Liste des politiques budgétaires pour l'année 2006 :

1. *Politique de l'équilibre budgétaire*
2. *Politique des équipements et des infrastructures*
3. *Politique de gestion des dépenses*
4. *Politique de gestion des réserves de fonds*
5. *Politique des sources de revenus*
6. *Politique de gestion de la dette*
7. *Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations*

Les politiques budgétaires seront soumises pour l'étude publique à la *Commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration*.

POLITIQUE DES SOURCES DE REVENUS

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville se doivent d'accorder une place prépondérante à la gestion financière des affaires de la Ville. Cette gestion financière comprend la gestion des sources de revenus. Parmi les lois qui régissent la Ville de Montréal, la *Loi sur les finances municipales* prévoit les sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer ses services.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

L'objet et les objectifs de cette politique sont d'abord exposés avant d'en livrer ses divers énoncés.

Objet de la politique

La politique des sources de revenus a pour objet de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information éclairante soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Les pratiques de gestion

Les pratiques de gestion sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Chaque énoncé est d'abord expliqué, puis suivi des pratiques de gestion s'y rattachant. Les pratiques de gestion serviront de guide pour arrêter les choix de financement des services publics.

Premier énoncé – Sur le financement des services publics

Les activités produites par la Ville de Montréal doivent être financées par des sources de fonds suffisantes et récurrentes.

Explication

La Ville de Montréal a pour principe de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer un financement complet et continu des services qu'elle choisit d'offrir. C'est une question de stabilité financière.

Pratiques de gestion

- Dans la mesure du possible, les activités courantes seront financées par les revenus courants, comme le produit de la fiscalité. Les revenus permanents doivent être égaux ou supérieurs aux dépenses permanentes.
- La Ville de Montréal cherchera à tirer le maximum des programmes de financement offerts aux municipalités par les gouvernements provincial et fédéral. Toutefois, elle devra éviter de prendre des engagements financiers qui pourraient la conduire à encourir des frais dépassant le financement de ces programmes.
- Les gestionnaires de la Ville seront toujours à l'affût de nouvelles sources de revenus.
- L'utilisation du surplus accumulé et des réserves devra se faire avec prudence et suivre avec rigueur la politique de gestion des réserves de fonds.
- Chaque source de revenus doit être étudiée pour s'assurer que les rentrées de fonds sont maximisées.
- Les revenus spéciaux doivent être utilisés aux fins prévues. Les dépenses faites à même ces fonds doivent donc être strictement limitées à ces fins et ne pas servir à renflouer d'autres fonds, sauf si les règles à l'origine des revenus le prévoyaient.

Deuxième énoncé – Sur la diversification des revenus

La Ville de Montréal doit encourager la diversification de ses revenus pour avoir une plus grande solidité financière.

Explication

La Ville de Montréal est touchée financièrement par l'inflation et la conjoncture économique. Ces éléments ont, sur chaque source de revenus, des effets qui diffèrent de l'une à l'autre. Pour se prémunir contre ces variations, la Ville doit éviter de compter de façon inappropriée ou déséquilibrée sur une source particulière de revenus dont celle émanant exclusivement des contribuables. Une structure de financement diversifiée peut la protéger des fluctuations et l'éloigner de la vulnérabilité financière.

Pratiques de gestion

- Les gestionnaires de la Ville doivent connaître l'évolution de chacune de leurs sources de revenus en fonction de l'inflation et de la conjoncture économique.
- Cette information doit être prise en compte pour élaborer la stratégie budgétaire. De plus, elle doit servir à choisir le type de financement des services et des activités de la Ville.

Cette information doit faire l'objet d'un suivi qui tient compte des rentrées de fonds et permettre d'évaluer en cours d'année les probabilités d'atteindre ou non les objectifs budgétaires que la Ville s'est donnés.

Troisième énoncé – Sur les frais d'utilisation des services

La Ville et les arrondissements doivent recourir à des frais d'utilisation pour couvrir, en tout ou en partie, le coût de certains services, et ce, en respectant les limites imposées par la loi.

Explication

Les frais d'utilisation permettent une gestion plus responsable de la demande en services publics. Ils donnent une information sur le coût du service et permettent au citoyen de juger de sa pertinence et de son utilité.

Pratiques de gestion

- La Ville et les arrondissements peuvent imposer aux usagers de certains services le coût total ou partiel de la prestation de ces services, selon des critères établis dans une politique de tarification. Certains critères doivent tenir compte de la capacité de payer des citoyens et des citoyennes.
- Les frais peuvent être basés sur des études comparatives menées en collaboration avec des organismes publics ou privés.
- Les frais devront être révisés périodiquement pour tenir compte des variations de coûts.

Quatrième énoncé – Sur les revenus difficiles à prévoir

La Ville de Montréal doit connaître les sources de revenus qui sont difficilement prévisibles.

Explication

Les activités produites par la Ville de Montréal doivent être financées par des sources de fonds stables, dont l'évolution dans le temps est prévisible, sans quoi une instabilité financière peut survenir. Dans ce contexte, la Ville doit connaître les revenus difficilement prévisibles.

Pratiques de gestion

- Les gestionnaires de la Ville doivent connaître le degré de volatilité de tous leurs revenus.
- Plus précisément, ils doivent bien identifier les sources de revenus qui sont difficilement prévisibles et ce qui est à l'origine de cette difficulté.
- Cette information doit être disponible au moment d'élaborer la stratégie budgétaire portant sur le financement des services.

Cette information doit aussi faire l'objet d'un suivi en cours d'année pour permettre d'évaluer les probabilités d'atteindre ou non les objectifs budgétaires que la Ville s'est fixés.

Cinquième énoncé – Sur les revenus ponctuels

Ses revenus n'étant pas tous récurrents, la Ville de Montréal doit encadrer l'utilisation de ses revenus ponctuels pour financer certains services et activités.

Explication

En soi, la Ville de Montréal ne peut pas compter que sur des revenus ponctuels pour les années à venir; c'est une question de stabilité financière. Les activités et les services récurrents doivent être financés par des sources de fonds récurrentes. Il faut donc encadrer l'utilisation de ces revenus non récurrents pour minimiser les effets fâcheux que le non-respect de cette règle aurait sur la situation budgétaire.

Pratiques de gestion

- Les gestionnaires de la Ville doivent identifier les sources de fonds ponctuelles et éviter de les considérer comme étant des sources permanentes.
- Autant que possible, les revenus ponctuels serviront à financer des dépenses ponctuelles.
- L'information à ce sujet doit pouvoir être utilisée pour élaborer la stratégie budgétaire et servir à la prise de décisions en matière de financement. La Ville et les arrondissements ne doivent pas compter sur des revenus ponctuels pour donner des services récurrents.
- Les revenus ponctuels doivent faire l'objet d'un suivi pour permettre d'évaluer en cours d'année les probabilités d'atteindre ou non les objectifs budgétaires que la Ville s'est donnés.

Toute dérogation à cette politique doit, sur recommandation du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal.